

DOMAINE  
PASCATI

**DOMAINE DE PASCATI**

# **AMENAGEMENT D'UN CHAI DE VINIFICATION ET RESTRUCTURATION VIGNOBLE DU DOMAINE DE PASCATI**

Commune de Ramatuelle (83)

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA  
REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION  
ENVIRONNEMENTALE**

**NOTE DE SYNTHESE DE L'ETAT ECOLOGIQUE ACTUEL  
DU SITE**



FEVRIER 2024

VERSION 2

ENVIRONNEMENT- ETUDES NATURALISTES – COORDINATION ENVIRONNEMENT – GESTION DES DECHETS – DOSSIERS REGLEMENTAIRES

# SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	3
2. FAUNE .....	5
3. FLORE .....	6
4. PRECONISATIONS .....	9
5. CONCLUSION .....	10

## 1. PREAMBULE

Le site prospecté est un domaine viticole situé à Ramatuelle, dans le Var (83). Il est ainsi profondément marqué par le caractère agricole historique du site.

En effet, les parcelles BI 0010, BI 0042, BI 0021 et BI 0070 ayant été déboisées possèdent des antécédents agricoles.

En effet, les photographies aérienne suivantes démontrent que ces parcelles étaient exploitées des années 1940 jusqu'aux années 1990.

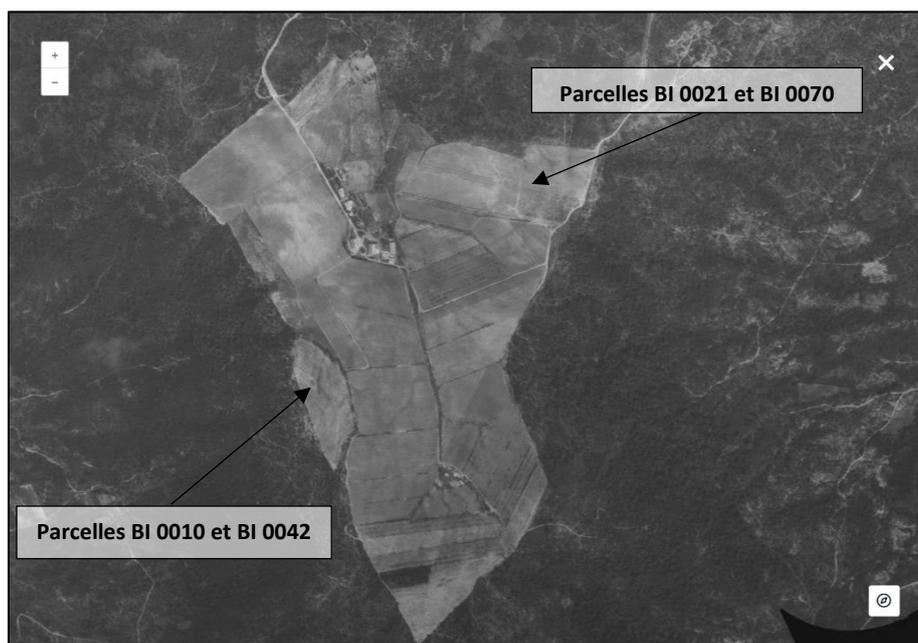


Figure 1 : Vue aérienne du site – 1944  
(Source : IGN Remonter le temps)

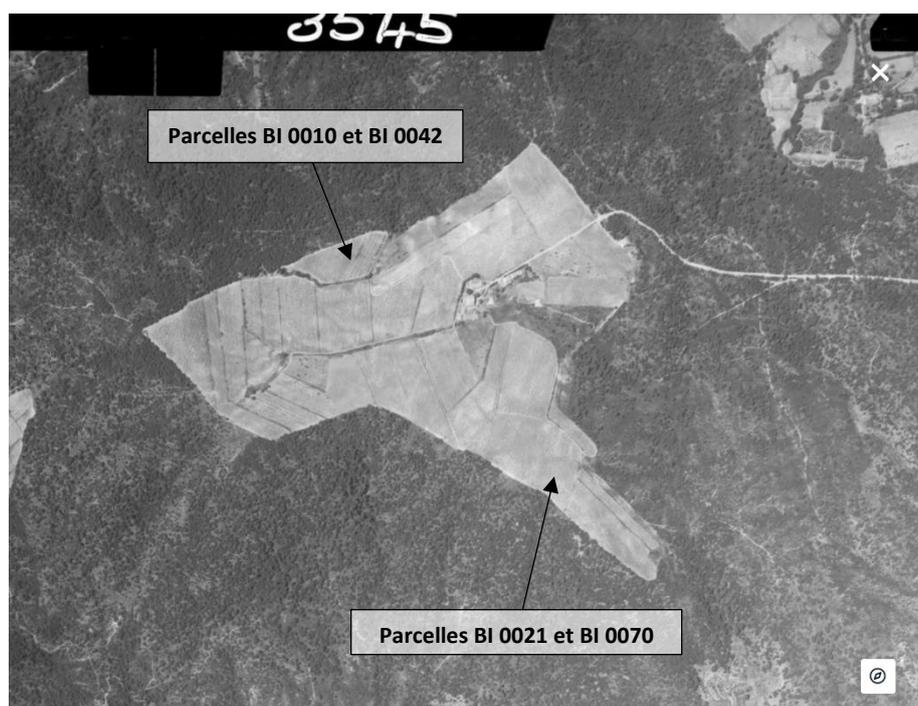
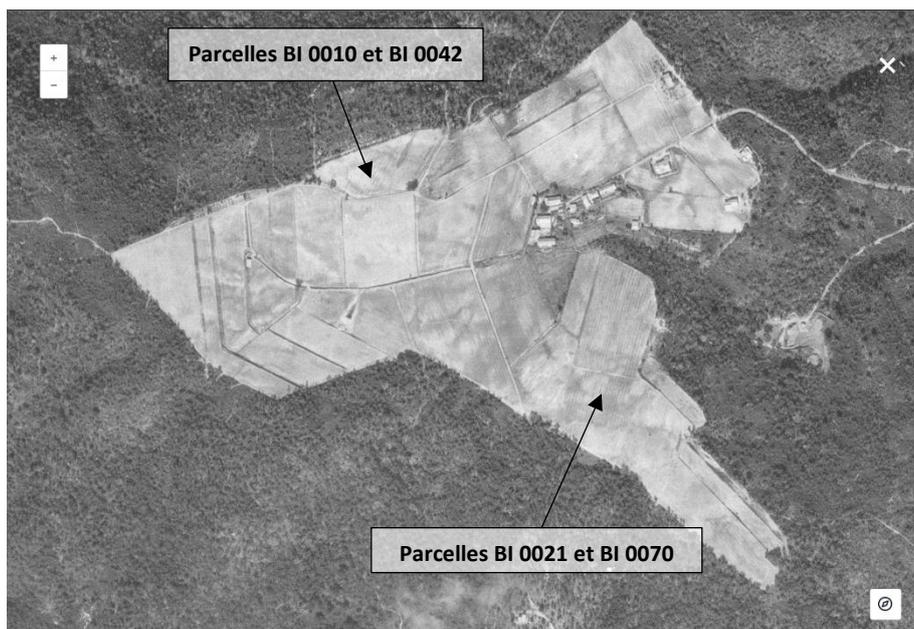
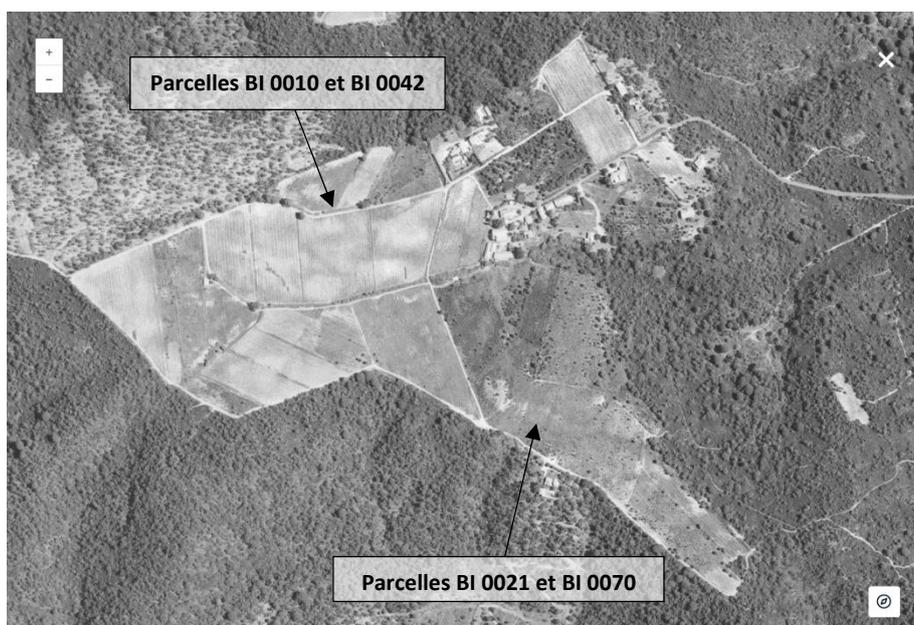


Figure 2 : Vue aérienne du site – 1960  
(Source : IGN Remonter le temps)



**Figure 3 : Vue aérienne du site – 1971**  
(Source : IGN Remonter le temps)



**Figure 4 : Vue aérienne du site – 1991**  
(Source : IGN Remonter le temps)

Ces parcelles ont ensuite été laissées en friche jusqu'à leur déboisement en 2020-2021.

Les opérations de déboisement permettent ainsi la réhabilitation de ces parcelles laissées à l'abandon. Cette réhabilitation contribue également à prévenir des risques incendie de plus en plus courants, par l'établissement de pare feu sur les espaces de cultures.

## 2. FAUNE

Les prospections de la journée du 12 décembre 2023 ont permis de constater les faibles enjeux écologiques des deux parcelles déboisées en 2020 et 2021. En effet, la végétation n'a que très peu recolonisé celles-ci, et seules quelques espèces rudérales peu diversifiées se sont développées de manière éparse. La Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*), espèce végétale exotique envahissante, a par ailleurs été observée sur les parcelles. Les parcelles déboisées étaient favorables à plusieurs espèces de reptiles, dont le Lézard ocellé et la Tortue d'Hermann, et à plusieurs espèces d'oiseaux dont l'enjeu sur site a été considéré modéré tout au plus. Les reptiles sont dépendants de milieux ensoleillés avec une végétation buissonnante développée. Compte-tenu de leur état actuel, les parcelles déboisées ne répondent plus aux besoins écologiques essentiels de ces espèces. Une zone de végétation herbacée plus dense et favorable aux reptiles et aux insectes a été observée au nord de la plus grande parcelle déboisée à l'Est, mais sa surface est assez faible.



Figure 5 : Photographies des deux parcelles déboisées : grande parcelle Sud-Est (gauche) ; zone de végétation herbacée favorable aux reptiles (milieu) ; parcelle nord (droite)

La parcelle destinée au projet de création du chai présente des enjeux écologiques. La zone est composée de garrigues, de landes à genêts et d'une pinède. Ces habitats à la végétation diversifiée sont favorables aux reptiles, aux insectes, aux oiseaux et aux mammifères. Compte-tenu de la date de la prospection, peu d'observations faunistiques ont pu être réalisées.



Figure 6 : Photographies des milieux naturels de la parcelle du projet du chai

Le milieu semble favorable à une diversité intéressante d'insectes.

Les amphibiens disposent de peu d'éléments propices à leur cycle de vie sur le site. Quelques flaques temporaires ont été observées dans la zone de pinède. Ces zones en eau sont favorables à la reproduction des amphibiens, bien qu'imprévisibles puisque temporaires



Figure 7 : Photographies des flaques temporaires favorables aux amphibiens

Le milieu est très favorable aux reptiles, notamment les zones de garrigue et de lande à genêts. Toutes les espèces citées sont favorables à ces types de milieux, dont la Tortue d'Hermann et le Lézard ocellé. Le site se situe dans une zone à sensibilité notable de la Tortue d'Hermann et des individus ont été observés à proximité, ce qui rend sa présence très probable. Il en est de même pour le Lézard ocellé pour qui les milieux ouverts du site peuvent servir pour la ponte et l'alimentation. Les prospections de 2021 avaient permis de recenser un individu dans le secteur et la zone d'étude du chai avait été représentée comme habitat favorable à l'espèce. Le site peut servir potentiellement de zone d'hivernage pour la Tortue d'Hermann, qui va alors s'enterrer dans le sol sous la végétation entre les mois de décembre et mars.

Du fait de la saison, seules des espèces d'oiseaux ont été inventoriées durant les prospections de décembre 2023. Un total de 11 espèces différentes a été observé, dont des espèces forestières (Mésanges, Roitelet huppé, Troglodyte mignon, ...) et des espèces de milieux semi-ouverts (Fauvette mélanocéphale, Rougequeue noir). La végétation du site est favorable à la nidification d'espèces construisant un nid. Plusieurs arbres sont présents dans le périmètre, tous ont été inspectés à la recherche de cavités mais aucun arbre cavitaire n'a pu être recensé. La nidification des espèces cavicoles semble donc peu probable sur ce site. Une population de Pinsons des arbres importante en nombre semblait hiverner dans la partie sud de la zone d'étude et à proximité. Les espèces observées présentent un enjeu de conservation faible mais le site n'en reste pas moins important pour le taxon, du fait de sa diversité potentielle d'espèces (milieux semi-ouverts notamment) dans un contexte dominé par des zones agricoles et des espaces boisés.

La zone d'étude est favorable à plusieurs espèces de mammifères assez communes : Sanglier, Lièvre, micro-mammifères divers, mustélidés, Hérisson et Ecureuil roux. Mis à part ces deux dernières espèces protégées, le site ne semble pas être favorable à des espèces à fort enjeu.

Concernant les chiroptères, le site ne possédant pas d'arbres à cavités, les enjeux concernant le gîte semblent faibles. Un enjeu pour le nourrissage est d'avantage pressenti compte-tenu de la diversité de milieux du site. La zone de chasse ne semble pas favorable à des espèces d'intérêt communautaire.

La nature du projet implique un déboisement et un terrassement. Ces actions réalisées durant une période sensible pour les espèces à enjeux sur le site (reproduction ou hivernage), représentent un risque important de destruction d'individus. Il est préconisé d'éviter le démarrage des travaux durant ces périodes sensibles (détaillées en partie 4. *Préconisations*) et de privilégier la période de moindre impact écologique. Une fois le milieu défavorabilisé (déboisé) durant cette période, les travaux pourront se poursuivre avec des risques bien amoindris de destruction d'individus.

### 3. FLORE

Seules deux orchidées sauvages avec des enjeux faibles avaient été mises en évidence. Les inventaires de 2023 n'ont pas permis d'identifier d'espèces patrimoniales.

Plusieurs espèces exotiques envahissantes ont été repérées :

- Mimosa argenté (*Acacia dealbata*) ; classé envahissante majeure en PACA ; Un pied repéré.
- Oxalis pied-de-chèvre (*Oxalis pes-caprae*) ; envahissante majeure en PACA ; Une station de petite taille.
- Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), envahissante modérée en PACA ; Quelques pieds dans les parcelles en friche.

A ces espèces s'ajoute la Canne de Provence (*Arundo Donax*), qui est une archéophyte fortement invasive. Une station de taille moyenne est localisée derrière les bâtiments, au nord de la zone d'étude.

Le traitement de ces espèces est soumis à une réglementation spécifique pour éviter leur propagation.



**Figure 8 : Photographies des espèces envahissantes du site : Oxalis pied-de-chèvre (haut-gauche) ; Canne de Provence (haut-droite) ; Mimosa argenté (bas-gauche) ; Vergerette du Canada (bas-droite)**

## Localisation des enjeux écologiques faune et flore

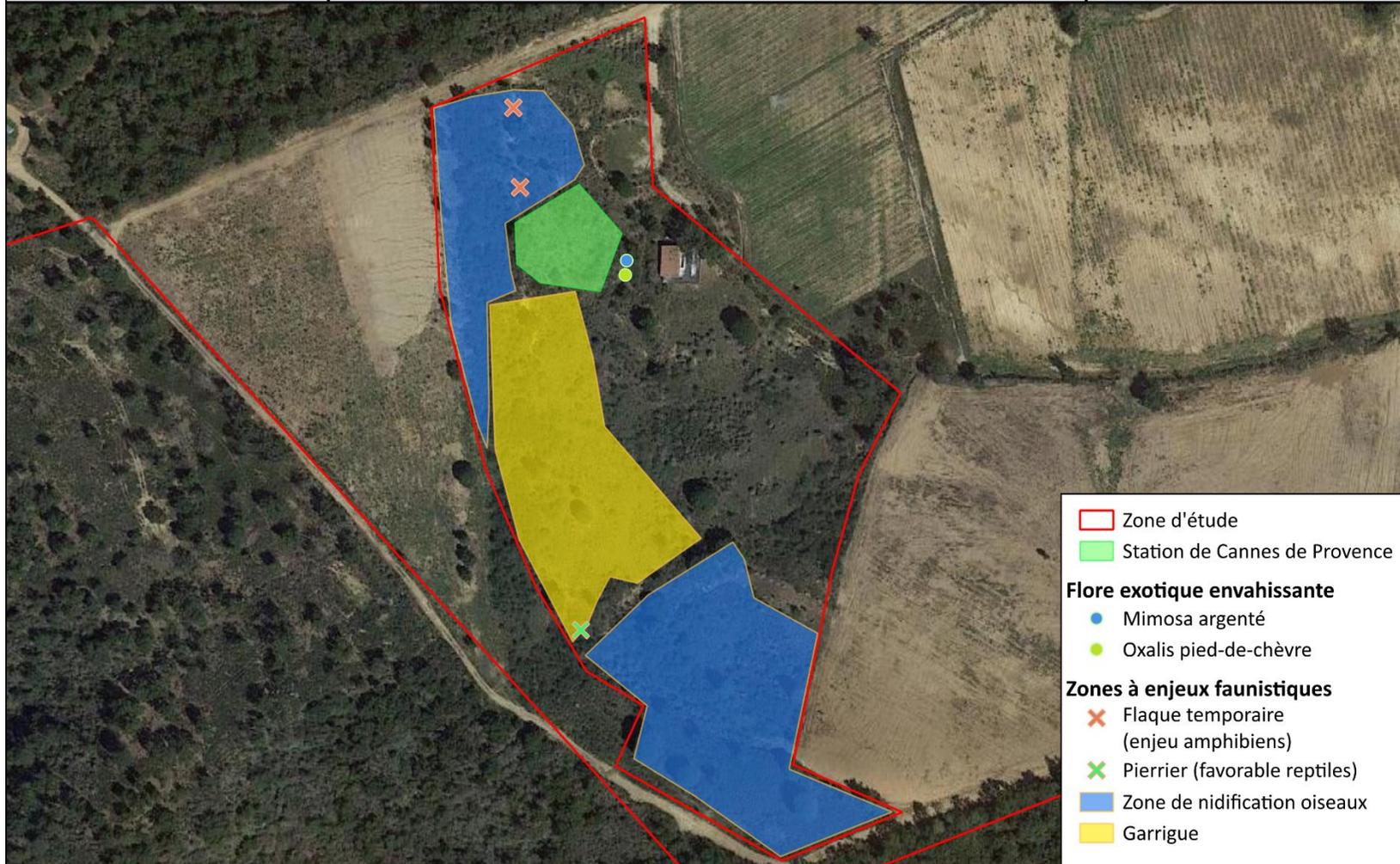


Figure 9 : Carte de localisation des enjeux écologiques pour la faune et la flore

## 4. PRECONISATIONS

Il est possible d'émettre, à ce stade, des premières préconisations. Ces dernières visent à limiter au maximum les impacts écologiques :

### Phase travaux

- Limiter au minimum les emprises du projet, afin de préserver au maximum les habitats les plus favorables aux espèces patrimoniales (garrigues et landes à Genêts).
- Adapter le planning des interventions est la première mesure de prévention qui permet de limiter les impacts sur la faune. Il s'agit d'adapter le planning aux périodes les moins défavorables aux différentes espèces à enjeu susceptibles d'être impactées par le projet selon le calendrier suivant :

Espèces	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Avifaune	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Reptiles (Tortue d'Hermann / Lézard ocellé)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Amphibiens	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Chiroptères (chasse en période de mise bas)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Insectes (période sensible pour <i>Saga pedo</i> )	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

■ : Période de moindre sensibilité      ■ : Période modérément sensible      ■ : Période très sensible

N. : Négligeable, TFa. : Très faible, Fa. : Faible, Fa./M. : Faible à modéré, M. : Modéré, M./Fo. : Modéré à fort, Fo. : Fort, Fo./TFo. : Fort à très fort, TFo. : Très fort

**Ainsi, la période de moindre impact environnemental pour le début des travaux se situe entre les mois d'octobre et de novembre. Une fois le milieu défavorabilisé (débroussaillages réalisés, terrassement commencé, ...), les travaux pourront continuer au-delà de cette période.**

- Réaliser les débroussaillages du centre vers la périphérie pour laisser une échappatoire à la faune.
- Baliser les emprises du chantier de manière à prévenir toute divagation d'engin hors de la zone de travaux.
- Eviter les stationnements et circulations des engins sur les zones végétalisées.
- Poser des filets pour la petite faune pour éviter que des individus se mettent en danger sur la zone de chantier.
- Si des individus d'espèces à fort enjeu (reptiles notamment) venaient à être rencontrés, les effaroucher hors de la zone de chantier sans entrer en contact physique avec eux.
- Suite aux abattages d'arbres, laisser une partie du bois sur le site afin de laisser l'occasion aux espèces xylophages de terminer leur cycle de vie.

### Phase exploitation

- Une fois les travaux finalisés, replanter des essences locales, correspondant aux milieux détruits, sur les espaces disponibles. Voici quelques exemples d'espèces caractéristiques des garrigues pouvant être plantées : Pistachier lentisque, Romarin, Ciste cotonneux, Genêt épineux, Buis, Thym, Euphorbe, Genévrier, etc.

## 5. CONCLUSION

Le site du projet présente des milieux favorables à plusieurs taxons, notamment les insectes, les oiseaux et les reptiles.

**Une étude faune-flore 4 saisons, réalisée selon la méthodologie naturaliste d'une étude d'impact, est également en cours et sera terminée en mars-avril 2024. Elle permettra de préciser les enjeux présents au droit du site, de statuer sur la nécessité ou non d'une dérogation espèces protégées et de définir les mesures d'évitement, de réduction et de compensation à mettre en œuvre pour permettre la réalisation du projet.**

De plus, il est à noter que le présent projet a été conçu de manière à assurer son intégration paysagère et environnementale. A ce titre, il est prévu que le bâtiment du chai s'intégrera dans son environnement, notamment par la création des toits végétalisés et aménagés pour favoriser le développement des espèces de faune et de flore présentes. A ce titre, plusieurs strates végétales seront recréées sur la parcelle BI 0080 (parcelle d'implantation du chai), par la plantation d'arbres (Chênes, pins ...), d'arbustes (Arbousier, Genêt, Pistachier lentisque, Buis ...) et de plantes herbacées (Thym, Ciste cotonneux...) caractéristiques de la flore méditerranéenne. Cette végétalisation permettra la recréation d'habitats similaires à ceux observés actuellement.